

COMMUNE DE PREMESQUES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 procuration
 Date de la convocation : 05-04-2023

Séance du 12 AVRIL 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le douze du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN - C. LEFEBVRE - P. PACCOU - F. BOULANGER - D. DUMONT - S. VAN EECKE - C. KNOBLOCH - B. BULOT - C. DAVID - A. HOLLANDRE
 1 Absents ayant donné pouvoir : P. CAREY à C. LEFEBVRE
 3 Absents excusés: C. DELEPLACE - A. DEBLEECKERE. - V. DEVLEESSCHAUWER

Secrétaire de séance ; C. LEFEBVRE**2023-03 : Vote du Compte Administratif 2022****Rapporteur : Nathalie GUISLAIN****➤ Le Président quitte la séance**

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2022. L'assemblée délibérante a reçu, afin d'en prendre connaissance, le compte administratif retraçant l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'année 2022.

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur ce compte administratif qui s'établit comme suit :

Budget principal 2022 :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	RESULTATS
INVESTISSEMENT	10 261.75 €	9 133.36 €	-1128.39 €
FONCTIONNEMENT	9 964.49 €	15 485.00 €	5 520.51 €

Les résultats de l'exercice 2022 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un déficit de 1 128.39 €
- En section de fonctionnement : excédent de 5 520.51 €
- Soit un total pour les deux sections de 4 392.12 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : déficit de 9 133.36 €

- En section de fonctionnement : excédent de 31 010.97 €
- Soit un résultat de 21 877.61 € (en fonctionnement)

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2022.

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 10 261.75 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 27 398.12 € (9133.36 € étant affecté à l'investissement)
- Soit un résultat de 17 136.37 €

Il ressort donc pour la section d'investissement un besoin de financement égal à 10 261.75 € qui doit être couvert par une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 (recettes de la section d'investissement).

Le Conseil d'Administration approuve le compte administratif 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

Pour extrait conforme
Le Président
Yvan HUTCHIN

La secrétaire de séance
Christine LEFEBVRE

